

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD3111

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 46 BIS

À l'alinéa 24, substituer au mot :

« ministère »

le mot :

« ministre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.